

## SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

### **Nombre de conseillers en exercice 15**

**Etaient présents 13** : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien, Mme BROSSARD Valérie (arrivée à la question III)

**Etait absente 1** : Mme DE OLIVEIRA Katia,

**Etait absent excusé 1** : M. GUIGNARD Didier

**Secrétaire de séance** : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion
- II. Urbanisme
  - a) PLU
  - b) Voie Nouvelle
- III. IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques)
- IV. Comptes administratifs 2022
- V. Affectation des résultats 2022
- VI. Taux d'imposition 2023
- VII. Subventions 2023
- VIII. Budgets prévisionnels 2023
- IX. Infos du Maire
- X. Questions diverses

### **I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **II. URBANISME**

#### a) **PLU**

La commune a choisi de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commandes prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il a offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2022SEPT IIIa du 8 septembre 2022 pour prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2022SEPT IIIa du 8 septembre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

**Vu** la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Urban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

**Considérant** les synergies et les enjeux que la commune partage avec :

- Jonzac
- St Martial de Vitaterne
- Ozillac
- Clam

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** décide à l'unanimité de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.

#### b) Voie nouvelle

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer la rue qui dessert le lotissement créé à proximité de la « rue du château » sur les parcelles AP 589, 664, 678 et 697 :

#### ***Impasse des Pivoines***

### **III. IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybride rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code,

**Vu** les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement,

**Considérant** la délibération n° C2022-14 du Comité syndical du SDEER du lundi 4 avril 2022 relative au programme bornes de recharge 2022 (VE 2022), par laquelle le SDEER décide de déployer 27 nouvelles bornes de recharge rapide (36 kW),

**Considérant** que la commune fait partie du plan de déploiement de 27 nouvelles bornes de recharges rapide (36 kW), et qu'à ce titre, le SDEER :

- prend en charge la totalité de l'investissement pour les bornes installées sur le territoire de communes où il perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE),
- prend en charge la totalité des frais de fonctionnement associés à l'exploitation des bornes,

**Après en avoir délibéré,** le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à

l'exécution de ce transfert.

#### IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET COMPTES DE GESTION 2022

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget communal, à l'unanimité vote les comptes administratifs de l'exercice 2022, qui sont identiques aux comptes de gestion du trésorier, comme suit :

##### a) Comptes administratifs

##### **Budget Communal :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	869 090,01	1 598 727,54		2 467 817,55
Total des recettes de l'exercice	1 196 460,08	667 718,12	1 369 366,90	3 233 545,10
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>765 727,55</b>

##### **Budget annexe « installations photovoltaïques »**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	5 288,67	1 458,34		6 747,01
Total des recettes de l'exercice	6 728,98	23 010,51	3 010,12	32 749,61
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>26 002,60</b>

##### **Budget « lotissement »**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	267 844,46	233 780,75		501 625,21
Total des recettes de l'exercice	284 097,98	460 000,00		744 097,98
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>242 472,77</b>

##### b) Comptes de Gestion

##### **Budget Communal :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	869 090,01	1 598 727,54		2 467 817,55
Total des recettes de l'exercice	1 196 460,08	667 718,12	1 369 366,90	3 233 545,10
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>765 727,55</b>

**Budget annexe « installations photovoltaïques »**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	5 288,67	1 458,34		6 747,01
Total des recettes de l'exercice	6 728,98	23 010,51	3 010,12	32 749,61
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>26 002,60</b>

**Budget « lotissement »**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Report</b>	<b>Total</b>
Total des dépenses de l'exercice	267 844,46	233 780,75		501 625,21
Total des recettes de l'exercice	284 097,98	460 000,00		744 097,98
	<b>Solde de l'exercice : Excédent</b>			<b>242 472,77</b>

**V. AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal,

**Décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

**Budget Communal :**

Excédent de Fonctionnement	1 696 736,97
Déficit d'Investissement	931 009,42
Déficit des restes à réaliser au 31/12/2021	99 881,38
Total affecté en Investissement	1 030 890,80
D'où Résultat reporté en Fonctionnement	665 846,17

**Budget annexe « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES »**

Excédent de Fonctionnement reporté	4 450,43
Excédent d'Investissement au 31/12/2021 reporté	21 552,17
Affectation du résultat	0,00

**Budget annexe « LOTISSEMENTS »**

Excédent de Fonctionnement reporté	16 253,52
Excédent d'Investissement au 31/12/2021 reporté	226 219,25
Affectation du résultat	0,00

**VI. TAUX D'IMPOSITION**

M. Le Maire explique que chaque année le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales. Puis, Vu le résultat de l'année 2022,

Vu les prévisions budgétaires 2023,

propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023 pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la cotisation foncière des entreprises.

Ensuite, il explique que pour l'année 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation et propose le taux de 15,02 %.

**Entendu l'exposé**, Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2022 pour l'année 2023 accepte la proposition du taux à 15,02 % pour la taxe d'habitation.

Ils seront donc les suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière « bâti » : 32,00 %
- Taxe foncière « non bâti » : 26,19 %
- Contribution foncière des entreprises : 21,25 %
- Taxe d'habitation 15,02 %

## VII. SUBVENTIONS 2023

Tiers	Proposition 2023
ACCA ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 220,00
ARTS ET SPECTACLES EN HAUTE SAINTONGE	500,00
Ass Coopérative De l'école de St Germain de Lusig	2 000,00
ASS DES DONNEURS DE SANG	100,00
ASS LES CLOWNS STETHOSCOPES	50,00
ASS UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
CLUB AQUATIQUE HTE STONGE SECTION HANDISPORTS	50,00
CLUB DE L AMITIE LUSSAC ET ST GERMAIN DE LUSIGNAN	350,00
COMITE D HYGIENE BUCCO DENTAIRE	60,00
ASS DE PARRAINAGE 17	50,00
COMITE DES FETES ST GERMAIN/LUSSAC	1 250,00
ALCOOL ASSISTANCE CHARENTE-MARITIME	80,00
FNACA SECT ST GERMAIN DE LUSIGNAN-JONZAC	150,00
FOOTBALL CLUB SEVIGNE JONZAC/ST GERMAIN DE L	5 000,00
FOYER RURAL TENNIS DE TABLE	1 000,00
FRANCE AILZHEIMER CHARENTE MARITIME	50,00
INSTITUT BERGONIE	100,00
KARATE CLUB DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN	350,00
LES DIABLOTINS	7 000,00
LA GAULE JONZACAISE	150,00
LES RESTAURANTS DE COEUR JONZAC	50,00
PREVENTION ROUTIERE 17	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	50,00
STE HIPPIQUE RURALE HTE STONGE	100,00
ADMR ST GENIS	100,00
MFR de CHEVANCEAUX p/PERRONNE Tom	50,00
AMF TURQUIE	500,00
CROIX ROUGE	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 760,00</b>

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions, pour un montant total de 20 760 euros.

## VIII. BUDGETS PREVISIONNELS 2023

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget communal et les budgets annexes de l'année 2023 résumés comme suit :

- **Le Budget Communal** s'équilibre :

- en fonctionnement à 1 674 119,17
- en investissement à 2 329 517,08 :

*Dont programmes d'investissement y compris les reports de l'année 2022 :*

✓ Travaux voirie et réseaux	499 559
✓ Achats : matériel	72 739
✓ Protection Incendie	83 060
✓ Travaux école	17 535
✓ Aménagement bourg	60 000
✓ Mairie et annexes	7 250
✓ Cimetière	15 516
✓ Immobilier	320 000

- **Le Budget annexe « installations photovoltaïques »** s'équilibre :

- en fonctionnement à 11 050,43
- en investissement à 25 552,17

- **Le Budget annexe lotissements**

- en fonctionnement à 341 253,52
- en investissement à 386 219,25

## IX. INFOS DU MAIRE

- Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a rendu leur projet pour le centre bourg, mais M. Le Maire souhaite demander une étude complémentaire sur la zone du terrain de jeux.
- Lotissement « Les Peupliers »: un nouvel acte de vente sera signé lundi 17 avril.  
Le nombre de lots vendus s'élève maintenant à 9 sur 12.

## X. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Travaux, voirie :**

- Programme voirie 2023 : Alain PITON présente aux conseillers les devis retenus.

Situation	Nature des travaux	HT
Chez Les Roux	Reprise calcaire et bicouche	2 050,00 €
La cheuneurie	Zone citerne incendie et conteneurs plateforme d'arrêt	4 320,00 €
Chez Daufour	Zone citerne incendie et conteneurs plateforme stationnement	3 630,00 €
Chez Noël	Empierrement et bicouche pour desserte citerne incendie	9 605,00 €
La Coudre	zone citerne incendie et conteneurs terrassement et empierrement	5 565,00 €

Chemin de la Coudre	Renforcement de la rive	3 800,00 €
Chez Drouet	Réseau pluvial bas du village	4 175,00 €
Chez Chaudet	Curage de fossé	1 400,00 €

Après délibération , le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis présentés et décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie accidentogène.

- Ecole : 2 entreprises ont été sollicitées pour la réalisation des travaux de peinture des 2 escaliers et des couloirs des 2 étages.

✓ **Assemblée Générale du SDEER** (Bruno LEROUX)

Concernant l'éclairage public, le SDEER souhaite faire du systématique pour le passage en LED. L'avantage pour la commune, est qu'il ne change que les ampoules avec 1 coût actuel de 80 € l'ampoule dont 50 % sera pris en charge par le SDEER. La commune compte 400 ampoules.

✓ **Stade de foot**

Eclairage : le contrôle des mâts supportant les projecteurs est prévu très prochainement pour savoir si l'on peut les conserver avant de modifier l'éclairage.

Ombrières : Au vu du planning annoncé par la SEM Energie, les ombrières devraient être en place fin août.

✓ **Assemblée Générale Garderie « Les diabolins »** (Alain PITON)

La présidente remercie vivement la commune pour la subvention versée tous les ans afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association.

Les effectifs de l'année scolaire en cours sont :

- le matin : entre 20 et 25 enfants
- le soir : entre 30 et 35 enfants
- Le mercredi : entre 20 et 25 enfants

Puis les résultats financiers ont été présentés avec comme projet pour 2023, l'achat d'un mini-bus au mois d'août. La CAF participera à hauteur de 24 000 €, et pour le reste de la somme, l'association cherche des partenaires.

La séance est levée par le Président à 22h50

## Sommaire

I.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION.....	1
II.	URBANISME .....	1
	a) PLU.....	1
	b) Voie nouvelle .....	2
III.	IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques).....	2
IV.	COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET COMPTES DE GESTION 2022 .....	3
	a) Comptes administratifs .....	3
	b) Comptes de Gestion.....	3
V.	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 .....	4
VI.	TAUX D'IMPOSITION.....	4
VII.	SUBVENTIONS 2023 .....	5
VIII.	BUDGETS PREVISIONNELS 2023 .....	6
IX.	INFOS DU MAIRE.....	6
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	6

MARTIAL Claude		PITON Alain	
DE OLIVEIRA Katia	Absente	LEROUX Bruno	
GUEVARA Marie-Claire		MAISTRE Jean-Pierre	
BROSSARD Valérie		RIPPE Jean-Marie	
MAROC Agnès		BILLAUEDEL Virginie	
LABORDE Florence		RAIGNER Magali	
RAUD Aurélien		GALLEGO Fabien	
GUIGNARD Didier	Absent excusé		